



ASSEMBLÉE ANNUELLE ET GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de Uni-Sélect inc. qui se tiendra le mardi 5 mai 2009 à 13h30, à l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Montréal, situé au 1380, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec), pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et le rapport des vérificateurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération; et
4. délibérer sur toute autre question qui pourra être régulièrement soumise à l'assemblée.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à la Société de fiducie Computershare du Canada, dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par internet ou par voie téléphonique en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'assemblée ou de ses reprises en cas d'ajournement, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Vous trouverez sous pli copie du rapport annuel, de la circulaire d'information pour la sollicitation de procurations et du formulaire de procuration.

Par ordre du conseil d'administration,

M^c Pierre Chesnay,
Secrétaire

Boucherville (Québec)
Le 19 mars 2009

CIRCULAIRE D'INFORMATION

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire d'information vous est remise en rapport avec la sollicitation de procurations par la direction de UNI-SÉLECT INC. (la « Compagnie » ou « Uni-Sélect ») en vue de l'assemblée annuelle et générale (l'« assemblée ») des porteurs d'actions ordinaires de la Compagnie qui sera tenue le 5 mai 2009 à l'heure, à l'endroit et aux fins mentionnés dans l'avis de convocation qui précède et de toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement.

QUI SOLLICITE MA PROCURATION?

La direction de Uni-Sélect sollicite votre procuration en vue de son utilisation à l'assemblée annuelle et générale des porteurs d'actions ordinaires.

QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI SERONT MISES AUX VOIX?

Vous voterez sur les questions suivantes :

- l'élection des administrateurs de Uni-Sélect (voir page 3); et
- la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs de Uni-Sélect (voir page 4).

COMMENT LES DÉCISIONS SERONT-ELLES PRISES À L'ASSEMBLÉE?

La majorité simple des voix exprimées en personne ou par procuration constituera l'approbation pour l'élection des administrateurs de Uni-Sélect et la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en tant que vérificateurs de Uni-Sélect.

COMBIEN AI-JE DE VOIX?

Vous disposez d'une voix par action ordinaire de Uni-Sélect dont vous êtes propriétaire à la fermeture des bureaux le 1^{er} avril 2009, date de référence fixée pour l'assemblée.

Pour exercer les droits de vote rattachés aux actions acquises après la date de référence, vous devez, au plus tard 10 jours avant l'assemblée :

- demander à Uni-Sélect d'ajouter votre nom à la liste des actionnaires habilités à voter, et
- produire les certificats d'actions dûment endossés ou prouver autrement votre titre.

COMBIEN Y A-T-IL D'ACTIONNAIRES DONNANT DROIT DE VOTE?

Le nombre d'actions ordinaires en circulation le 10 mars 2009 était de 19 708 796. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote de sorte que le nombre total de droits de vote afférents à toutes les actions en circulation est de 19 708 796.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de Uni-Sélect, en date du 10 mars 2009, aucune personne, directement ou indirectement, n'était propriétaire véritable ou n'exerçait une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Compagnie, sauf :

Nom	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage
Jarislowsky, Fraser Limited	3 448 410	17,50 %

COMMENT PUIS-JE VOTER?

Si vous avez droit de vote et que vos actions sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote s'y rattachant en personne à l'assemblée ou par procuration, comme il est expliqué ci-dessous.

Si vos actions sont détenues par l'intermédiaire d'un prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou une autre institution financière), veuillez vous reporter aux instructions figurant ci-après sous les rubriques « Comment un actionnaire non inscrit peut-il voter? » et « Comment un actionnaire non inscrit peut-il voter en personne à l'assemblée? ».

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Vous pouvez nommer un fondé de pouvoir qui votera pour vous à l'assemblée, peu importe que vous y assistiez ou non. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ci-joint ou tout autre formulaire de procuration approprié.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs ou des dirigeants de Uni-Sélect; vous avez toutefois la faculté de nommer une autre personne comme fondé de pouvoir, y compris quelqu'un qui n'est pas actionnaire de Uni-Sélect, en biffant les noms imprimés sur le formulaire de procuration et en indiquant le nom de la personne de votre choix dans l'espace prévu à cette fin ou encore en remplissant un autre formulaire de procuration approprié.

DE QUELLE FAÇON SERONT EXERCÉS MES DROITS DE VOTE?

Sur le formulaire de procuration, vous pouvez indiquer au fondé de pouvoir la façon dont vous voulez qu'il exerce les droits de vote rattachés à vos actions; vous pouvez aussi lui laisser le soin de décider.

Si vous avez donné des instructions sur le formulaire de procuration quant à la façon d'exercer vos droits de vote sur une question en particulier (en cochant POUR ou ABSTENTION), votre fondé de pouvoir devra alors s'y conformer.

Si vous n'avez pas donné d'instructions quant à la façon d'exercer vos droits de vote sur une question en particulier, votre fondé de pouvoir votera alors selon son bon jugement.

À moins d'indications contraires, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires visées par une procuration donnée à la direction seront exercés :

POUR l'élection aux postes d'administrateurs des candidats présentés dans les pages suivantes; et

POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en tant que vérificateurs.

QU'ARRIVE-T-IL SI DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES AUX QUESTIONS OU SI D'AUTRES QUESTIONS SONT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE?

Le formulaire de procuration ci-joint confère aux personnes qui y sont nommées le pouvoir de voter à leur discrétion quant à toute modification des questions énoncées dans l'avis de convocation ou sur toute autre question qui pourra être régulièrement soumise à l'assemblée.

Au moment de l'impression de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification ou autre question qui doit être soumise à l'assemblée. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint se prévaudront du pouvoir discrétionnaire conféré par la procuration à cet égard et voteront selon leur bon jugement.

PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION QUE J'AI DONNÉE?

Vous pouvez révoquer votre procuration en tout temps tant qu'elle n'a pas été exercée. Pour ce faire, vous devez indiquer clairement par écrit que vous désirez révoquer votre procuration et faire parvenir cet avis écrit au Secrétaire de Uni-Sélect au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée ou encore le remettre au président de l'assemblée à l'ouverture de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

QUI COMPTE LES VOTES?

Les procurations sont dépouillées par la Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts de Uni-Sélect.

MON VOTE EST-IL CONFIDENTIEL?

L'agent des transferts préserve le caractère confidentiel du vote des actionnaires, sauf a) lorsque l'actionnaire a clairement l'intention de faire connaître son opinion à la direction et b) si les lois applicables exigent la divulgation.

COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS?

La direction de Uni-Sélect vous demande de signer et de retourner le formulaire de procuration afin que vos droits de vote puissent être exercés à l'assemblée. La sollicitation de procurations se fera essentiellement par la poste. Toutefois, les administrateurs, dirigeants et employés permanents de Uni-Sélect peuvent aussi solliciter des procurations par téléphone, par écrit ou en personne. Uni-Sélect peut également faire appel aux services de cabinets externes pour la sollicitation de procurations. Les frais de la sollicitation sont à la charge de Uni-Sélect.

COMMENT UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT PEUT-IL VOTER?

Si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, elles sont alors détenues par un prête-nom, habituellement une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière. Le prête-nom est tenu de vous demander des instructions quant à la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Par conséquent, le prête-nom vous a fait parvenir la présente circulaire de même qu'un formulaire d'instructions sur le vote. Chaque prête-nom a ses propres directives relatives à la signature et au retour des documents que vous devez suivre afin que les droits de vote rattachés à vos actions puissent être exercés.

COMMENT UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT PEUT-IL VOTER EN PERSONNE À L'ASSEMBLÉE?

Comme Uni-Sélect n'a pas accès aux noms de ses actionnaires non inscrits, elle n'a aucune façon de savoir que vous êtes actionnaire ou que vous avez droit de vote si vous assistez à l'assemblée à moins que votre prête-nom ne vous ait nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions sur le vote que le prête-nom vous a fait parvenir. Ainsi, vous lui donnez instruction de vous nommer fondé de pouvoir. Ensuite, vous n'avez qu'à suivre ses directives relatives à la signature et au retour des documents. Il n'est pas nécessaire de remplir le reste du formulaire étant donné que vous exercerez vous-même vos droits de vote à l'assemblée.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 sont reproduits dans le rapport annuel 2008 envoyé par la poste aux actionnaires avec la présente circulaire et sont disponibles sur le site de la Compagnie à l'adresse www.uni-select.com ou sur SEDAR à www.sedar.com.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les 12 candidats proposés comme administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise, sont énumérés ci-dessous à la rubrique « Candidats proposés au conseil d'administration ». Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt, conformément aux dispositions pertinentes des lois applicables et aux règlements généraux de la Compagnie.

La politique sur l'élection à la majorité des voix s'applique à l'assemblée qui porte, entre autre, sur l'élection des administrateurs. Des renseignements portant sur cette politique sont fournis sous la rubrique Politique portant sur l'élection à la majorité des voix à la page 14.

À moins d'indications contraires, les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection des 12 candidats aux postes d'administrateurs dont les noms paraissent au tableau qui suit sous la rubrique « Candidats proposés au conseil d'administration ».

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Le conseil, sur recommandation du comité de vérification, recommande la reconduction du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre de vérificateurs de la Compagnie; ceux-ci agissent comme vérificateurs de la Compagnie depuis le 26 avril 1985. La direction sollicite le vote des actionnaires pour la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Les vérificateurs seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs de la Compagnie et en faveur de l'autorisation à l'établissement de leur rémunération par le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vérification.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES

Des renseignements portant sur les honoraires payés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les deux dernières années fiscales sont fournis à l'item 11 de la notice annuelle 2008 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

CANDIDATS PROPOSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée sont énumérés ci-dessous. Tous ces candidats sont déjà administrateurs de la Compagnie, à l'exception de Joseph P. Felicelli.

L'information dans le tableau suivant est donnée en date du 31 décembre 2008.

Clay E. Buzzard				
 Boynton Beach, Floride, É.U. Indépendant	M. Buzzard a été président du conseil et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. jusqu'au 1 ^{er} novembre 2004. M. Buzzard est président du conseil et chef de la direction de Clarit Realty, Ltd., une société de portefeuille immobilier. Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, immobilier.			
	Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008	
Conseil d'administration (2005)		6 de 6	100 %	
Comité exécutif (2005)		1 de 1	100 %	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	1 000 000	22,93 \$	22 930 000,00 \$	Oui
2007	1 000 000	31,42 \$	31 420 000,00 \$	Oui
2008	894,380 ¹			S/O
2007	894,380 ¹			S/O

¹ Clay E. Buzzard détient 894,380 actions ordinaires de Uni-Select USA, Inc., une filiale de Uni-Sélect.

Pierre Desjardins



Austin, Québec, Canada

Indépendant

M. Desjardins a été le Chef de la direction de plusieurs sociétés ouvertes et est maintenant administrateur de sociétés.

Domaines de compétences : Marketing, opérations, distribution, finances.

Membre du conseil/comité	Présences au cours de l'exercice 2008		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes durant les cinq derniers ans
Conseil d'administration (1998)	6 de 6	100 %	Century Minings
Comité de vérification (2004)	4 de 4	100 %	Cinar Corporation
Comité exécutif (2001)	1 de 1	100%	Discreet Logic Inc. Fonds SFK Pâte Total Containment, Inc. ² TouchTunes Music Corporation

Titres détenus ou contrôlés

Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	5 167	22,93 \$	118 479,31 \$	Oui
2007	5 167	31,42 \$	162 347,14 \$	Oui

Jean Dulac, B.A.A., M.B.A., Adm.A.



Amos, Québec, Canada

Indépendant

M. Dulac est président de M&M Nord Ouest Inc., un distributeur de pièces automobiles et distributeur d'équipement industriel destiné aux industries minière et forestière et un membre du réseau Uni-Sélect.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles.

Membre du conseil/comité	Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les cinq derniers ans
Conseil d'administration (2007)	6 de 6	100 %	
Comité de régie d'entreprise (2007)	2 de 2	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2007)	4 de 4	100 %	

Titres détenus ou contrôlés

Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	350	22,93 \$	8 025,50 \$	Non
2007	350	31,42 \$	10 997,00 \$	Non

² Le 4 mars 2004, Total Containment Inc. s'est placée sous la protection du Chapter 11, U.S. Bankruptcy Code.

Jean-Louis Dulac, B.A., B.A.A., M.Sc.C.



Amos, Québec, Canada

Indépendant

M. Dulac est président du conseil de Uni-Sélect inc. et il est président de Les Entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée, une société de portefeuille.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, régie d'entreprise, comptabilité et fiscalité.

Membre du conseil/comité	Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration, président (1968)	6 de 6	100 %	
Comité de régie d'entreprise (1997)	2 de 2	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération (1993)	4 de 4	100 %	
Comité exécutif, président (1983)	1 de 1	100 %	

Titres détenus ou contrôlés

Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	948 780	22,93 \$	21 755 525,40 \$	Oui
2007	911 780	31,42 \$	28 648 127,60 \$	Oui

Jean Guénette, B.A.A., CA



Longueuil, Québec, Canada

Indépendant

M. Guénette a été très actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de sociétés et membre du conseil de plusieurs sociétés fermées.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, finance et comptabilité.

Membre du conseil/comité	Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (1986)	6 de 6	100 %	Novexco Inc.
Comité de vérification, président (2001)	4 de 4	100 %	

Titres détenus ou contrôlés

Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	14 000	22,93 \$	321 020,00 \$	Oui
2007	14 000	31,42 \$	439 880,00 \$	Oui

John A. Hanna, B.A.A., FCGA



Dorval, Québec, Canada

Indépendant

M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique Inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef des opérations financières de Rexel Amérique du Nord Inc. de 2000 à 2003. M. Hanna est administrateur de sociétés.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, finances, fusions et acquisitions et systèmes TI.

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (2006)		6 de 6	100 %	Innergex Énergie, Fond de revenu
Comité de vérification (2006)		4 de 4	100 %	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	1 000	22,93 \$	22 930,00 \$	Oui
2007	1 000	31,42 \$	31 420,00 \$	Oui

Jacques Landreville



Brossard, Québec, Canada

Non-indépendant³

Jusqu'en décembre 2007, M. Landreville était le président et chef de la direction de Uni-Sélect. Il est administrateur de sociétés.

Domaines de compétences : Distribution, fusions et acquisitions.

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (1991)		6 de 6	100 %	Bestar Inc.
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2008)		2 de 4 ⁴	50 %	Colabor Income Fund
Comité de régie d'entreprise (2008)		1 de 2 ⁴	50 %	Groupe Opmedic Inc. Industries Lassonde Inc. Livingston International Income Fund
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	22 967	22,93 \$	526 633,31 \$	Oui
2007	22 967	31,42 \$	721 623,14 \$	Oui

³ Jacques Landreville était conseiller spécial au Président et chef de la direction jusqu'au 31 décembre 2008.

⁴ Nommé en mai 2008. Depuis sa nomination, taux de participation de 100 %.

Jacques L. Maltais



Gatineau, Québec,
Canada

M. Maltais est un administrateur de sociétés.

Domaines de compétences : Distribution, rémunération.

Indépendant

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (1988)		6 de 6	100 %	
Comité de régie d'entreprise (1997)		2 de 2	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération, président (1993)		4 de 4	100 %	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	3 000	22,93 \$	68 790,00 \$	Oui
2007	3 000	31,42 \$	94 260,00 \$	Oui

Hubert Marleau



Montréal, Québec,
Canada

M. Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel et président de Palos Capital Corporation, une société de gestion de placements canadienne.

Domaines de compétences : Financement de sociétés, valeurs mobilières.

Indépendant

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (1994)		6 de 6	100 %	CanAlaska Ventures Ltd.
Comité de vérification (2004)		4 de 4	100 %	Freegold Ventures Ltd. Gobimin Inc. Huntington Exploration Inc. Maudore Minerals Ltd. Mitec Telecom Inc. Niocan Inc. Services de Télécommunications Buzz Inc. Sofame Technologies Inc. Warnex Inc.
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	4 000	22,93 \$	91 720,00 \$	Oui
2007	4 000	31,42 \$	125 680,00 \$	Oui

Richard G. Roy, CA



Verchères, Québec,
Canada

Non-indépendant⁵

M. Roy est président et chef de la direction de Uni-Sélect. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Compagnie.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, financement de sociétés.

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (2008)		3 de 6 ⁶	50 %	
Comité exécutif (2008)		1 de 1	100 %	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	6 000	22,93 \$	137 580,00 \$	Oui
2007	6 000	31,42 \$	188 520,00 \$	Oui

Me Jeanne Wojas



Ile-des-Sœurs, Québec,
Canada

Indépendant

Me Wojas est avocate et administratrice de sociétés.

Domaines de compétences : Régie d'entreprise, fusions et acquisitions.

Membre du conseil/comité		Présences au cours de l'exercice 2008		Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans
Conseil d'administration (1997)		6 de 6	100 %	Bowater Produits Forestiers du Canada Inc.
Comité de régie d'entreprise, présidente (1997)		2 de 2	100 %	Shermag Inc.
Comité des ressources humaines et de la rémunération (1997)		4 de 4	100 %	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
2008	2 000	22,93 \$	45 860,00 \$	Oui
2007	2 000	31,42 \$	62 840,00 \$	Oui

Au 10 mars 2009, les administrateurs de Uni-Sélect, incluant Léo Leblanc étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 2 384 650 actions ordinaires de Uni-Sélect, soit 12,10 % des actions ordinaires émises et en circulation de Uni-Sélect.

⁵ M. Roy est président et chef de la direction de la Compagnie.

⁶ Élu en mai 2008. Depuis son élection, taux de participation de 100 % au conseil.

Au 10 mars 2009, les administrateurs de Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 894,380 actions ordinaires de Uni-Select USA, Inc., soit 5,29 % des actions ordinaires émises et en circulation de Uni-Select USA, Inc.

À la fermeture des bureaux le 10 mars 2009, Richard G. Roy a exercé une option visant l'achat de 14 438 actions de Uni-Sélect pour en détenir 20 438 et entre le 31 décembre 2008 et le 10 mars 2009 Jean Guénette a aliéné 5 000 actions de Uni-Sélect pour en détenir 9 000.

L'information quant aux actions dont chacun des administrateurs est propriétaire véritable ou sur lesquelles chacun d'eux exerce une emprise, a été fournie personnellement par chacun des administrateurs.

Joseph P. Felicelli, B.A.			
 Northville, Missouri, USA Indépendant	Mr. Felicelli est un membre du conseil d'administration et du comité de rémunération et développement organisationnel de Holley Performance Products. Domaines de compétences : Pièces de remplacement pour automobiles, opérations, marketing, acquisitions et intégration.		
	Membre du conseil/comité Candidat à l'élection.	Présences au cours de l'exercice 2008	Membre sur conseil d'une société publique durant les derniers cinq ans Holley Performance Products

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Rémunération forfaitaire annuelle et jetons de présence

Une rémunération forfaitaire annuelle et des jetons de présence sont versés aux membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres du personnel ou des dirigeants de la compagnie :

Type de rémunération	Rémunération annuelle au 31 décembre 2008
Rémunération forfaitaire du président du conseil ¹	70 000 \$
Rémunération forfaitaire à titre de membre du conseil	30 000 \$
Rémunération forfaitaire à titre de président de comité (par réunion)	
- Comité de régie d'entreprise	1 250 \$
- Comité des ressources humaines et de la rémunération	1 250 \$
- Comité de vérification	2 500 \$
- Comité exécutif	1 250 \$
Jetons de présence (par membre/par réunion)	
- Réunion du conseil	1 500 \$
- Réunion du comité	1 500 \$

¹ Le président du conseil ne reçoit que la rémunération forfaitaire annuelle.

Le tableau qui suit fournit la rémunération annuelle et les jetons de présence que chaque administrateur, qui n'est pas membre de la direction de la Compagnie, a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 pour leur participation au conseil d'administration de Uni-Sélect.

	Rémunération du conseil (\$)	Jeton de présence conseil (\$)	Jeton de présence président du comité (\$)	Jeton de présence comités (\$)	Total (\$)
Clay E. Buzzard	30 000 \$	9 000 \$	--	1 500 \$	40 500 \$
Pierre Desjardins	30 000 \$	9 000 \$	--	7 500 \$	46 500 \$
Jean Dulac	30 000 \$	9 000 \$	--	9 000 \$	48 000 \$
Jean-Louis Dulac	70 000 \$	--	--	--	70 000 \$
Jean Guénette	30 000 \$	9 000 \$	10 000 \$	6 000 \$	55 000 \$
John A. Hanna	30 000 \$	9 000 \$	--	6 000 \$	45 000 \$
Jacques Landreville	30 000 \$	9 000 \$	--	4 500 \$	43 500 \$
Léo Leblanc	30 000 \$	7 500 \$	--	7 500 \$	45 000 \$
Jacques L. Maltais	30 000 \$	9 000 \$	5 000 \$	7 500 \$	51 500 \$
Hubert Marleau	30 000 \$	9 000 \$	--	6 000 \$	45 000 \$
Jeanne Wojas	30 000 \$	9 000 \$	2 500 \$	9 000 \$	50 500 \$
Total					600 500 \$

À l'exception de Jacques Landreville et de Richard G. Roy, aucun administrateur de la Compagnie n'a touché une rémunération autre que celle divulguée dans le tableau ci-haut.

Jacques Landreville a agi en tant que conseiller spécial du Président et chef de la direction et a rempli ses fonctions sur demande. En 2008, Jacques Landreville a reçu une rémunération forfaitaire de 100 000 \$ en paiement de ses services à titre de conseiller spécial.

Richard G. Roy, Président et chef de la direction en 2008, n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur de Uni-Sélect. Toutefois, monsieur Roy a été rémunéré à titre de Président et chef de la direction de la Compagnie tel que décrit dans le tableau sommaire de la rémunération.

La Compagnie rembourse aux administrateurs leurs frais de déplacement et les autres dépenses qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil ou des comités.

Les administrateurs ne participent pas à un plan de pension souscrit par Uni-Sélect et ne reçoivent aucune rémunération à base d'actions. La Compagnie est partie à un contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, et les administrateurs sont des assurés nommés aux termes de ce contrat.

La prime de 71 471,49 \$ est payée par la Compagnie.

REGISTRE DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit détaille la présence de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2008.

Nom	Nombre de réunions auxquelles il/elle a été présent(e) en 2008				
	Conseil 6 réunions	Comité de vérification 4 réunions	Comité des ressources humaines et de la rémunération 4 réunions	Comité de régie d'entreprise 2 réunions	Comité exécutif 1 réunion
Clay E. Buzzard	6	--	--	--	1
Pierre Desjardins	6	4	--	--	1
Jean Dulac	6	--	4	2	--
Jean-Louis Dulac	6	--	4	2	1
Jean Guénette	6	4	--	--	--
John A. Hanna	6	4	--	--	--
Jacques Landreville ¹	6	--	2	1	--
Léo Leblanc ²	5	2	2	1	--
Jacques L. Maltais	6	--	4	2	--
Hubert Marleau	6	4	--	--	--
Richard G. Roy ³	3	--	--	--	1
Jeanne Wojas	6	--	4	2	--

¹ Jacques Landreville a été nommé aux Comités des ressources humaines et de la rémunération et de la régie d'entreprise en mai 2008.

² Léo Leblanc a été nommé au Comité de vérification en mai 2008. Il n'a pas siégé au Comité des ressources humaines et de la rémunération ni au Comité de la régie d'entreprise après mai 2008.

³ Richard G. Roy a été élu au conseil d'administration et nommé au Comité exécutif en mai 2008.

INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs : Jean-Louis Dulac, président du conseil, Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean Dulac, Jean Guénette, John A. Hanna, Jacques Landreville, Léo Leblanc, Jacques L. Maltais, Hubert Marleau, Richard G. Roy et Jeanne Wojas.

Le conseil d'administration inclut à l'agenda de chacune de ses réunions une période de discussion en l'absence des administrateurs non indépendants et de la direction. En 2008, les administrateurs indépendants ont tenu six (6) rencontres en l'absence d'administrateurs non indépendants et des membres de la direction.

Le président du conseil d'administration est responsable de gérer de façon efficace les affaires internes du conseil selon les principes d'une saine régie d'entreprise. Pour une description détaillée du rôle et des responsabilités du président du conseil d'administration, voir la description du poste du président du conseil d'administration disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté une charte du conseil d'administration pour établir les responsabilités spécifiques du conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le conseil et la direction. Pour une description détaillée du mandat du conseil d'administration, voir la Charte du conseil d'administration disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

DESCRIPTIONS DE POSTE

Le conseil d'administration a mis en place des chartes pour les quatre comités du conseil, ainsi que des descriptions de poste respectives pour le président du conseil, les présidents de comité et le président et chef de la direction pour compléter la charte du conseil d'administration. Une copie des chartes des différents comités et des descriptions de postes est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Compagnie. La direction fournit aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la Compagnie et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Compagnie.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la Compagnie attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au conseil.

Le conseil s'assure que les administrateurs reçoivent une formation continue sur une base régulière. La direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au conseil d'administration et mettent le conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie. De plus, le conseil met à la disposition des administrateurs des activités et programmes de formation continue tel un abonnement à l'Institut des administrateurs de sociétés, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la Compagnie demeurent à jour.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Les responsabilités établies à la charte du conseil d'administration doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie au travail et en affaires de la Compagnie qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Compagnie. Une copie du Code de déontologie au travail et en affaires est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

Annuellement, chaque administrateur doit livrer au Secrétaire une liste des compagnies pour lesquelles il agit comme administrateur ou dans lesquelles il détient un intérêt important. Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une transaction, il/elle doit divulguer cet intérêt au conseil d'administration et il/elle doit s'absenter de la réunion jusqu'à ce que le président du conseil l'invite à reprendre place. Dans tous les cas, l'administrateur concerné doit s'abstenir des discussions et du vote.

SÉLECTION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de régie d'entreprise est établi par le conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions de surveillance de la mise en œuvre et du respect des règles, procédures et politiques de régie d'entreprise, en particulier par l'établissement et l'examen des fonctions du conseil et de ses comités, et de celles du président du conseil. Il examine aussi périodiquement les critères et procédures relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil, des comités et de leurs membres. Le comité veille à la divulgation pleine et entière des systèmes de régie d'entreprise de la Compagnie, le cas échéant, dans les documents d'information de la Compagnie.

Le comité de régie d'entreprise est composé de Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais, et Jeanne Wojas, présidente du comité. À l'exception de Jacques Landreville, tous les membres du comité sont indépendants.

Le comité de régie d'entreprise a pour responsabilité de choisir et recommander au conseil des candidats à l'élection ou à la réélection au poste d'administrateur ou à la nomination pour combler toute vacance prévue ou survenue au sein du conseil. Lorsqu'il recommande des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de facteurs

comme : i) les compétences et les aptitudes jugées nécessaires au fonctionnement de l'ensemble du conseil; ii) les compétences et les aptitudes individuelles; iii) la compatibilité de chaque nouveau candidat avec les autres membres du conseil; et iv) si chaque nouveau candidat a suffisamment de temps et de ressources à consacrer aux fonctions de membre du conseil. De plus, le jugement, l'indépendance, les connaissances, la diversité, l'expérience dans des entreprises et d'autres organismes de taille comparable, la complémentarité de l'expérience du candidat et de l'expérience des autres membres du conseil et la mesure dans laquelle le candidat représenterait un ajout souhaitable au sein du conseil et de tout comité du conseil seront pris en considération. Le comité tient aussi compte des exigences juridiques et réglementaires et des conditions d'admission à la bourse qui s'appliquent à la Compagnie en ce qui concerne la composition du conseil et de ses comités.

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité de régie d'entreprise, voir la Charte de régie d'entreprise disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le conseil a adopté une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection non contestée d'administrateurs, un candidat qui recevrait un nombre d'« abstention » plus élevé que de votes « pour », remette sa démission au président du conseil immédiatement après l'assemblée. Le comité de régie d'entreprise considérerait l'offre de démission et recommanderait au conseil d'accepter ou refuser la démission. Le conseil d'administration émettrait un communiqué de presse qui, le cas échéant, motiverait sa décision de refuser la démission. Un administrateur qui soumettrait sa démission en vertu de cette politique ne participerait pas aux réunions du conseil d'administration ou du comité de régie d'entreprise lorsque sa démission serait discutée.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est nommé par le conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions en ce qui concerne les questions de ressources humaines et de rémunération notamment la rémunération en actions et pour mettre en œuvre un plan de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Compagnie, aux régimes, politiques et programmes de rémunération en actions et d'intéressement de la Compagnie. De plus, le comité rédige un rapport annuel sur la rémunération de la haute direction inclus dans les documents d'information de la Compagnie.

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération, voir la Charte du comité des ressources humaines et de la rémunération disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Des renseignements concernant le comité de vérification de la Compagnie figurent à la rubrique 11 de sa notice annuelle 2008, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

Le texte intégral de la Charte du comité de vérification est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a été établi par le conseil d'administration pour la mise en œuvre de certaines résolutions du conseil conformément aux mandats expressément attribués par le conseil au comité. Le comité exécutif est composé de Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins Jean-Louis Dulac et Richard G. Roy. Jean-Louis Dulac est président du comité. À l'exception de Richard G. Roy, les membres du comité sont des administrateurs indépendants.

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité exécutif, voir la Charte du comité exécutif disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uni-select.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité de régie d'entreprise établit des critères qu'il met en œuvre une fois par an en vue d'un processus d'évaluation du conseil, du président du conseil, de chaque comité du conseil et des administrateurs de façon à évaluer leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité. Cette évaluation doit tenir compte, dans le cas du conseil ou des comités du conseil, de leur charte et, dans le cas d'un administrateur, de la description du poste qui s'applique et des compétences et des aptitudes que chaque administrateur individuel devrait apporter au conseil. Le conseil, le président du conseil, les comités du conseil et les administrateurs doivent mener une auto-évaluation annuelle de rendement, y compris une revue de conformité avec les objectifs des chartes ou description de poste, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le conseil. Rapport est fait au conseil des résultats de l'auto-évaluation.

Le comité de régie d'entreprise s'assure également de respecter ou dépasser les lignes directrices réglementaires; solliciter et recruter de nouveaux administrateurs; recommander des modifications aux chartes du conseil et des comités.

RÉMUNÉRATION - DISCUSSION ET ANALYSE

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont introduit une nouvelle réglementation englobant la divulgation de la rémunération des cadres supérieurs. Ces règles ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'information et de fournir aux actionnaires et à l'ensemble du marché une information complète sur la valeur totale de la rémunération payée par la Compagnie à ses cadres supérieurs dont certains officiers en particulier. Cette rubrique Rémunération - Discussion et Analyse (« RD&A ») est la première diffusion faite par Uni-Sélect en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Le RD&A est préparé sous la supervision du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration de Uni-Sélect (le « Comité ») et est approuvé par le conseil. Le programme de la rémunération décrit ci-dessous s'applique en général aux cadres supérieurs et au personnel de direction de la Compagnie avec certaines adaptations pour refléter les différents niveaux de responsabilité.

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION

L'intégralité de la rémunération des cadres supérieurs est une combinaison de, (a) le salaire de base reçu par le cadre supérieur et payé sur une base hebdomadaire, (b) les incitatifs à court terme ou primes qui sont payés une fois l'an et sont basés sur l'atteinte des objectifs définis annuellement, et (c) les incitatifs à long terme dont bénéficient les cadres supérieurs sur une période de plusieurs années et dans le cas des provisions des régimes de retraite, suite à la terminaison de l'emploi. L'information sur la rémunération et ses éléments, le salaire de base et les incitatifs à court et long terme sont abordés dans les pages suivantes.

PRINCIPES DE LA RÉMUNÉRATION

1. La rémunération est l'outil principal servant à attirer, retenir et motiver des employés avec les aptitudes et l'engagement nécessaires pour générer de la valeur pour l'actionnaire;
2. Le salaire de base représente 90 % à 100 % de la rémunération médiane payée aux cadres supérieurs qui ont des responsabilités similaires à celle du cadre; cette médiane est celle d'un groupe de référence compilé par Towers Perrin en prenant en compte diverses données de l'industrie (le « Groupe de référence »). Le Groupe de référence est constitué de compagnies (i) publiques, (ii) du domaine de la distribution, (iii) avec un chiffre d'affaires au-delà de 1 milliard \$ CA, et (iv) qui ont leur siège social dans la province du Québec. Les compagnies du Groupe de référence peuvent varier de temps à autre. Le Comité considère la rémunération des cadres supérieurs du Groupe de référence comme le facteur principal pour établir la rémunération;
3. Lorsqu'un cadre supérieur atteint les objectifs du programme d'incitatifs à court terme et que le programme PUP atteint au moins la valeur de base (voir « Programme d'unités de performance »), sa rémunération devrait égaler ou excéder la rémunération payée aux cadres supérieurs du Groupe de référence; et
4. Uni-Sélect encourage la stabilité de la haute direction en accordant la pleine valeur des incitatifs à long terme aux cadres supérieurs qui demeurent à l'emploi de la Compagnie.

CADRES SUPÉRIEURS IDENTIFIÉS

En conformité avec la réglementation, cette RD&A vise la rémunération payée aux cadres supérieurs ci-dessous, durant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008; ils sont à l'occasion désignés « Cadres supérieurs identifiés » ou les « CSIs ». Les Cadres supérieurs identifiés incluent le chef de la direction, le chef des opérations financières et les trois dirigeants dont la rémunération globale est la plus élevée (excluant le régime de retraite). Les CSIs sont :

- (1) Richard G. Roy, président et chef de la direction;
- (2) Denis Mathieu, vice-président et chef de la direction financière;
- (3) Florent Jacques, vice-président principal, distribution et intégration;
- (4) Gary O'Connor, vice-président exécutif, Groupe Automotive Canada; et
- (5) James E. Buzzard, vice-président exécutif, Groupe Automotive USA.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le comité fixe les politiques de rémunération, fait les recommandations au conseil d'administration sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet au conseil les objectifs du programme d'incitatifs à court terme et évalue la performance de chaque Cadre supérieur identifié. Le conseil est l'autorité suprême en matière de rémunération des Cadres supérieurs identifiés de Uni-Sélect et sur les changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction développe les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de direction, chaque Cadre supérieur identifié complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs proviennent en majeure partie de la planification stratégique annuelle de la Compagnie. Tous les objectifs sont revus par le comité et soumis au conseil pour approbation.

Le président du conseil dirige l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque Cadre supérieur identifié par rapport à leurs objectifs respectifs. Le président du conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au comité qui par la suite soumet ses recommandations au conseil pour approbation. Les Cadres supérieurs identifiés ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs prédéterminés.

Le président du conseil est Jean-Louis Dulac et le comité est constitué des administrateurs suivants : Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais et Jeanne Wojas. À l'exception de Jacques Landreville qui a été nommé en mai 2008, ils ont tous siégé pour l'année entière qui s'est terminée le 31 décembre 2008. À l'exception de Jacques Landreville, aucun membre du comité n'était un dirigeant ou un employé de Uni-Sélect et chaque membre du comité a été considéré comme indépendant de la Compagnie par le conseil d'administration. Jacques Landreville est le précédent président et chef de la direction de Uni-Sélect et il a agi comme conseiller spécial auprès du président et chef de la direction jusqu'au 31 décembre 2008; Jacques Landreville est, par conséquent, un administrateur non-indépendant.

RÉMUNÉRATION 2008

Le comité s'appuie sur les mesures quantifiables discutées dans le RD&A et le jugement pour fixer la rémunération des Cadres supérieurs identifiés. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert l'évaluation personnelle parfois subjective des membres du comité; le comité est d'avis que l'utilisation exclusive de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre, et qu'il est plus judicieux d'établir un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le dosage des objectifs joue un rôle important dans l'attribution de la prime incitative à court terme qui contribue à élaborer la rémunération globale. Le comité s'assure que la rémunération globale des Cadres supérieurs identifiés reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et les résultats financiers de la Compagnie.

SALAIRE DE BASE

Le salaire de base est le reflet du niveau hiérarchique, des responsabilités et de la complexité de chaque poste. Le salaire de base de chaque cadre supérieur est revu annuellement dans le premier trimestre de l'année. Le salaire de base rémunère les cadres supérieurs pour l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.

INCITATIFS À COURT TERME

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une prime annuelle fonction du niveau de réalisation (i) du budget annuel de la Compagnie et (ii) d'objectifs spécifiques. Le programme d'incitatifs à court terme récompense équitablement les cadres supérieurs qui se distinguent par leur contribution; assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération; permet une progression de la rémunération des cadres supérieurs selon le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques.

Prime liée au budget

La prime est basée sur l'atteinte des objectifs du budget annuel et permet aux cadres de participer au succès financier de la Compagnie. Le conseil, annuellement, détermine des échelles du niveau d'atteinte du budget pour chacun des groupes, le Groupe Automotive Canada, le Groupe Automotive USA, le Groupe Poids Lourds et les cadres du siège social. Chaque niveau de réalisation détermine la prime payable.

Pour les cadres supérieurs de Uni-Sélect dont les fonctions sont liées à l'exploitation de la Compagnie, la prime liée au budget varie de 6,5 % à 42 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte qui varie de 80 % à 100 % du budget; le conseil a ajouté des jalons pour récompenser une performance qui a excédé les objectifs du budget; cette échelle prévoit le paiement d'une prime pour « surperformance » représentant de 29,33 % à 72% du salaire de base pour une performance qui aurait excédé de 102 % à 108 % les objectifs du budget.

Pour les cadres supérieurs du Groupe Automotive Canada, la prime pour l'atteinte du budget varie de 2,5 % à 35 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte du budget de 80 % à 100 %.

Pour les cadres supérieurs du Groupe Automotive USA, la prime pour l'atteinte du budget varie de 3 % à 35 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte du budget de 80 % à 100 %.

En raison des éléments d'actif additionnel immobilisés pour l'exploitation des magasins corporatifs aux États-Unis, des fonds nécessaires pour poursuivre la croissance par acquisitions et des délais encourus avant de bénéficier pleinement des synergies découlant des acquisitions, le comité a convenu d'échelles de mesure et de comparables différentes pour les cadres des Groupes Automotive Canada et USA.

La prime d'atteinte du budget est fonction de mesures quantifiables. Les Cadres supérieurs identifiés ont reçu les primes suivantes pour reconnaître le niveau d'atteinte des objectifs du budget de leur Groupe ou le cas échéant de la Compagnie:

Nom	Prime payée	Prime maximale (excluant la prime pour surperformance)
Richard G. Roy	140 000 \$	168 000 \$
Denis Mathieu	61 688 \$	82 250 \$
Florent Jacques	57 225 \$	76 300 \$
Gary O'Connor	55 913 \$	74 550 \$
James E. Buzzard	48 125 \$	96 250 \$

L'information spécifique sur le budget n'est pas dévoilée pour des motifs de concurrence.

Objectifs spécifiques

Un second élément de la prime des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels et spécifiques. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint, l'être partiellement ou totalement. La prime allouée varie de 5 % à 18 % du salaire de base en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Compagnie et des opérations sur lesquelles le cadre a un impact direct et tout objectif que le conseil désire promouvoir.

En mars 2008, le président du conseil de la Compagnie a convenu des objectifs du président et chef de la direction et le président et chef de la direction a convenu des objectifs de chacun des Cadres supérieurs identifiés. Ces objectifs ont été revus par le comité et approuvés par le conseil. L'évaluation de la réalisation des objectifs a été menée par le président du conseil pour le président et chef de la direction, et par le président et chef de la direction pour chacun des Cadres supérieurs identifiés. Ces évaluations ont été révisées par le comité et ont reçu l'approbation du conseil d'administration.

Les objectifs spécifiques des Cadres supérieurs identifiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, étaient:

Nom	Objectifs
Richard G. Roy	Initier une revue stratégique (a) des magasins corporatifs et (b) du Groupe Poids Lourds.
	Établir les qualités de leadership requises des gestionnaires pour réaliser le plan stratégique.
	Diriger l'équipe de direction dans l'élaboration des objectifs de communication pour guider les employés vers une culture d'exécution et mettre en place les plans et stratégies de communication en conséquence.
	Réorganiser la structure de la Compagnie en conformité avec son plan stratégique.
Prime maximale payable: 36 000 \$ Prime payée en 2008: 26 000 \$	

Nom	Objectifs
Denis Mathieu	Gérer le processus d'acquisition de la faisabilité des acquisitions, la vérification diligente aux plans d'intégration.
	Aligner les facilités de crédit de la Compagnie en fonction des objectifs stratégiques.
	Diminuer les délais pour la livraison des états financiers et raffiner certaines procédures comptables.
	Revoir les facteurs de risques affectant ou pouvant affecter de la Compagnie.
	Diriger le choix du nouveau fournisseur pour un logiciel intégré de gestion financière et opérationnelle.
Prime maximale payable: 23 500 \$ Prime payée en 2008: 23 500 \$	

Nom	Objectifs
Florent Jacques	Réaliser pour le Groupe Automotive USA les synergies de productivité selon le budget.
	Réaliser les objectifs du budget pour la rotation des stocks dans les centres de distribution.
	Développer et implanter une procédure de gestion de l'inventaire pour les magasins corporatifs américains.
	Procéder à une première implantation de la mise à jour du logiciel de gestion des stocks dans un centre de distribution.
	Améliorer l'efficacité de la gestion des stocks et assurer l'entreposage des produits à proximité de leur marché.
Prime maximale payable: 32 700 \$ Prime payée en 2008: 25 070 \$	

Nom	Objectifs
Gary O'Connor	Se concentrer sur la performance de la Division Ontario.
	Revoir les objectifs stratégiques du Groupe Automotive Canada et la rémunération globale des représentants des ventes.
	Compléter l'intégration des récentes acquisitions.
	Diriger le développement des comptes nationaux majeurs.
Prime maximale payable: 21 300 \$ Prime payée en 2008: 16 645 \$	

Nom	Objectifs	
James E. Buzzard	Améliorer la performance des magasins corporatifs américains.	
	Accroître le rendement de l'actif du Groupe Automotive USA.	
	Préparer un plan de succession pour la haute direction du Groupe Automotive USA.	
	Revoir la structure organisationnelle du Groupe Automotive USA en conformité avec son plan stratégique.	
En \$US	Prime maximale payable: 27 500 \$	Prime payée en 2008: 26 500 \$

Amélioration du ratio cours/bénéfice

Certains cadres partagent un objectif commun qui vise l'amélioration du ratio cours/bénéfice des actions de Uni-Sélect lorsque comparée à la performance d'un groupe témoin (le « Groupe de comparables »). Le Groupe de comparables est sélectionné pour représenter des compagnies impliquées dans la distribution et qui sont caractérisées par leur efficacité, leur taille similaire à celle de Uni-Sélect, leur volume d'affaires ou leur scénario de croissance par acquisitions. Annuellement, le comité revoie les compagnies qui font partie du Groupe de comparables. Pour 2008, le Groupe de comparables était constitué de: la Corporation Canadian Tire, Genuine Parts Company, Metro inc, Richelieu Hardware Ltd. et Rona inc.

La moyenne du ratio cours/bénéfice (au 31 décembre 2007) des actions de Uni-Sélect transigées à la Bourse de Toronto au cours des 10 derniers jours de 2007 et des 10 premiers jours de 2008 a été de 13; le même ratio pour les actions du Groupe de comparaison, en moyenne, était de 13,47. Les objectifs des cadres supérieurs étaient de réduire l'écart de 0,47 entre le ratio de Uni-Sélect et le ratio moyen applicable aux actions du Groupe de comparables à la fin de l'année 2008. Le comité a fixé une échelle afin d'analyser le niveau d'atteinte et la rémunération conséquente; l'échelle prend en compte et s'applique différemment eu égard aux niveaux hiérarchiques des participants.

Objectif	% de l'objectif
ratio C/B au début de 2008 : 13	
ratio C/B maintenu à la fin de 2008 : 13	2,0 to 4,0 %
écart ratio C/B réduit par 0,01 à 0,24	3,0 to 6,0 %
ratio C/B réduit par 0,25 à 0,47	4,5 to 8,0 %
ratio C/B amélioré au-dessus de 0,48	5,0 to 9,0 %

Au 31 décembre 2008 le ratio cours/bénéfice de Uni-Sélect était de 10,27 alors que ce même ratio pour les actions du Groupe de comparables était de 10,68 donc un écart de 0,40 pour une amélioration de 0,07. Les CSIs ont reçu les primes suivantes pour l'amélioration de l'écart entre le ratio cours/multiples de Uni-Sélect et celui du Groupe de comparables :

Nom	Prime payé	Prime maximale
Richard G Roy	22 000 \$	36 000 \$
Denis Mathieu	7 050 \$	11 750 \$
Florent Jacques	S/O	S/O
Gary O'Connor	6 390 \$	10 650 \$
James E. Buzzard	5 850 \$ US	9 750 \$ US

INCITATIFS À LONG TERME

Les programmes d'incitatifs à long terme incluent le Programme d'unités de performance, le régime d'options d'achat d'actions et le régime de retraite, un sommaire de ces programmes est disponible sous les rubriques « Programme d'unités de performance », « Régime d'options d'achat d'actions » et « Régime de retraite » qui suivent.

Outre le Régime d'options d'achat d'actions, la Compagnie n'a aucune autre forme de rémunération sous forme d'équité.

Programme d'unités de performance

Les cadres supérieurs de Uni-Sélect participent au Programme d'unités de performance (« PUP »). Le PUP a été mis en place pour permettre aux cadres de participer au succès à long terme de la Compagnie et les inciter à demeurer à son emploi; l'objectif initial du PUP était de remplacer le Régime d'options parce que ce dernier ne pouvait être utilisé de façon équitable en raison du nombre limité d'actions qui pouvait être émises. Le montant des paiements aux participants est établi selon une formule mathématique qui ne laisse pas part à l'appréciation personnelle; le PUP n'offre ni droit de vote ni de participation aux profits. Les cadres supérieurs qui ont droit au PUP sont ceux qui ont une influence directe sur les résultats à long terme de la Compagnie et ils sont nommés participants au programme par le conseil. Le PUP a une forte corrélation à la performance financière de la Compagnie et allie la rémunération des cadres à cette performance, contrairement à une rémunération qui serait fonction de la variation du cours des actions sur laquelle la direction n'a aucune influence directe. Le comité est convaincu qu'à long terme le marché reflètera dans la valeur de l'action la performance de la Compagnie. Le PUP établit une relation directe entre les intérêts des actionnaires et ceux des cadres.

Chaque participant au PUP reçoit un nombre d'unités établi selon une formule qui prend en considération leur salaire de base et leur niveau hiérarchique; 4 niveaux hiérarchiques déterminent le nombre d'unités octroyées qui varie de 0,25 pour un directeur général à 1 pour le président et chef de la direction.

Chaque unité PUP a une valeur de base de 100 \$, bonifiée ou diminuée par le rendement sur l'avoir moyen des actionnaires, sur des cycles (« Rendement sur l'Avoir Moyen des Actionnaires » ou « RAMA »). Chaque cycle est consécutif et rotatif et a une durée de trois ans (« Cycles mobiles ») de sorte telle qu'un nouveau cycle commence à chaque année. À l'origine, la valeur de base de 100 \$ a été établie à un taux RAMA de 15% par cycle triennal et la valeur d'une unité PUP variait en fonction d'une échelle où le seuil inférieur était fixé à 80 \$ pour un RAMA entre 13,5 % et 14,25 % et le seuil supérieur à 180 \$ pour un RAMA de 16,7 % ou plus; les unités PUP n'avaient aucune valeur si le RAMA était inférieur à 13,5 %.

Au début de 2009 le comité a amendé la procédure pour déterminer le RAMA qui devient la somme (i) du rendement, à la date à laquelle chaque unité PUP est octroyée par le conseil, des obligations du Canada émises pour un terme de 10 ans (ii) majoré de 9,6 % (soit le taux excédant le taux de rendement d'un placement sécuritaire, au moment où le PUP était lancé). Sur une base transitionnelle, le RAMA des unités octroyées pour un cycle de trois ans ne sera pas modifié de façon rétroactive alors que le RAMA de chaque unité pour les cycles débutant ou en cours à compter du 1^{er} janvier 2009, sera calculé selon la nouvelle formule RAMA.

Sauf pour la retraite ou le décès, un participant au PUP ne reçoit aucun paiement en sa qualité de détenteur d'unités avant que le cycle de trois ans ne soit écoulé et à moins qu'il ne soit un employé de la Compagnie.

Les Cadres supérieurs identifiés participent au PUP et ont reçu les paiements qui suivent en égard à leur détention d'unités:

Nom	Rémunération selon le PUP
Richard G. Roy	90 000 \$
Denis Mathieu¹	S/O
Florent Jacques	85 500 \$
Gary O'Connor	87 750 \$
James E. Buzzard	63 000 \$

¹ Denis Mathieu n'a reçu aucune rémunération selon le PUP comme il n'a pas été un employé de la Compagnie pour un cycle de trois ans.

Régime d'options d'achat d'actions

L'objectif du Régime d'option d'achat d'actions pour les employés et les dirigeants de la direction (le « Régime d'options ») était, jusqu'à son remplacement par le PUP, d'aider la compagnie à attirer et retenir des cadres d'expérience compétents, encourager leur participation à l'actionnariat et aligner leur intérêt à ceux des actionnaires et de la Compagnie. Un solde de 39 126 actions peut être émis en vertu du Régime d'options.

Le conseil d'administration administre le Régime d'options et approuve les octrois d'options; il peut accorder une option sur tout nombre d'actions, jusqu'à 100 % de toutes les actions du Régime d'options, à tout dirigeant ou cadre de la Compagnie (un « Bénéficiaire ») et peut adopter toute mesure qu'il considère utile pour la gestion du Régime d'options. Les options sont acquises par tranche de 20 % des actions octroyées pour chaque période consécutive de 12 mois. Le prix auquel les actions ordinaires peuvent être acquises est égal au prix de clôture des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto le jour précédent la date de l'octroi.

Sujet à l'approbation préalable de la Bourse de Toronto ou de tout autre organisme réglementaire auquel le Régime d'option serait assujéti, le conseil d'administration peut, en tout temps et de temps à autre, amender suspendre ou mettre fin au Régime d'options, en tout ou en partie; cependant le Conseil d'administration ne peut, sans le consentement des actionnaires détenteurs d'une majorité d'actions ordinaires, présents et votant en personne ou par procuration à une assemblée de la Compagnie, majorer de façon matérielle les avantages des participants au Régime d'options, augmenter le nombre d'actions qui peut être émis ou modifier de façon substantielle les critères d'éligibilité au Régime d'options.

Le Conseil n'avait plus, depuis l'entrée en vigueur du PUP, octroyé d'options en vertu du Régime d'options et il a octroyé à Richard G. Roy, en date de son entrée en fonction au poste de président et chef de la direction le 2 janvier 2008, une option portant sur l'achat de 50 000 actions d'Uni-Sélect à un prix de souscription de 31,42 \$.

La grille suivante illustre les octrois d'options non levés consentis à chaque Cadre supérieur identifié pour l'année terminée le 31 décembre 2008 :

Nom	Octroi des options de base			Octroi des actions	
	Nombre de titres sous les options non-levées (#)	Prix pour la levée des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options non-levées ¹ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non-acquises (#)
Richard G. Roy	14 438	14,00 \$	1 ^{er} janvier 2010	128 931 \$	Néant
	10 299	15,05 \$	13 déc. 2011	81 156 \$	Néant
	50 000	31,42 \$	2 janvier 2018	\$0	40 000

¹ La valeur des options non-levées dans le cours à la fin de l'exercice financier représente la différence entre le prix de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2008 à la Bourse de Toronto (22,93 \$) et le prix de levée. Cette valeur n'a pas été réalisée et ne le sera peut-être jamais. Les pertes ou gains réels, s'il y a lieu, lors de la levée dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date de levée des options.

Au 31 décembre 2008, exception faite de Richard G. Roy, il n'y avait aucun option ou octroi en suspens au bénéfice d'un autre Cadre supérieur identifié.

Régime de retraite

La Compagnie offre des avantages de retraite à ses employés canadiens par le biais d'un régime de retraite de base, un régime de retraite enregistré pour la haute direction et un régime de retraite non-enregistré additionnel pour certains des membres de la haute direction. Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées.

Chaque Cadre supérieur identifié peut recevoir des prestations complètes, sans réduction actuarielle, une fois atteint l'âge de 60 ans. Les prestations de retraite indiquées dans le tableau qui suit incluent l'ensemble des bénéfices sous le régime de base, le régime enregistré pour la haute direction et le régime additionnel.

Les prestations annuelles payables sont basées sur le salaire final moyen du membre en fin d'année ainsi que sur les projections de service; on prend pour hypothèse, afin de déterminer le montant annuel payable en fin d'année, que le membre satisfera aux conditions d'acquisition sous le régime additionnel (i.e. que le membre aura atteint au moins l'âge de 55 ans et aura complété au moins 5 années de service lors de sa retraite). Les hypothèses utilisées pour la préparation de l'information présentée dans le tableau suivant sont identiques à celles utilisées pour calculer les obligations accumulées au 31 décembre 2008 reflétées dans les états financiers vérifiés pour l'année se terminant à cette même date; ces hypothèses incluent une majoration estimée du salaire annuel de l'ordre de 4 % par année et un taux d'actualisation de 7,25 % par année.

Les employés de la Compagnie aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu des lois fiscales et connu sous le vocable 401(k) (le « Régime 401K »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus provenant du capital souscrit au Régime 401(k). La Compagnie souscrit au Régime 401(k) de chaque employé une somme égale à celle contribué par le participant jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base.

Le tableau qui suit illustre les coûts à la Compagnie et les prestations estimées à la retraite de chaque Cadre supérieur identifié :

Nom	Nombre d'années de service crédité au 31 décembre 2008		Prestations annuelles payables (\$)		Obligation accumulée au début de l'année	Changement compensatoire	Changement non-compensatoire	Obligation accumulée en fin d'année
	Plan enregistré	Plan additionnel	En fin d'année	À 65 ans	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Richard G. Roy	10,00	8,42	59 100 \$	119 900 \$	632 300 \$	441 200 \$ ¹	(199 800 \$)	873 700 \$
Gary O'Connor	3,00	3,00	11 100 \$	78 500 \$	106 600 \$	53 100 \$	(35 200 \$)	124 500 \$
Denis Mathieu	1,83	1,83	5 100 \$	104 900 \$	41 800 \$	44 100 \$	(26 200 \$)	59 700 \$
Florent Jacques	11,84	11,00	59 400 \$	72 300 \$	719 600 \$	66 100 \$	(69 300 \$)	716 400 \$
James E. Buzzard²								

¹ La charge compensatoire de 441 000 \$ à l'égard de Richard G. Roy aurait été de 116 000 \$ n'eut été l'augmentation de sa rémunération de base ajustée à l'occasion de sa nomination au poste de président et chef de la direction. L'impact de cet ajustement au salaire de base est de l'ordre de 335 000 \$ et cet impact ne sera pas récurrent.

² James E. Buzzard est à l'emploi de Uni-Select USA, Inc. et participe au Régime 401(k).

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque Cadre supérieur identifié pour 2008. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès de la Commission provinciale canadienne des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à www.sedar.com.

Nom et poste principal	Année	Salaire (\$)	Prime à base d'actions (\$)	Prime à base d'options (\$)	Plan de rémunération incitatif non participatif (\$)		Valeur de la retraite changement compensatoire (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plan incitatif annuel	Plan incitatif à long terme PUP			
Richard G. Roy Président et chef de la direction	2008	404 115 \$			188 000 \$	90 000 \$	441 200 \$ ¹	14 400 \$	1 137 715 \$
Denis Mathieu VP et chef de la direction financière	2008	236 326 \$			92 238 \$	S/O ²	44 100 \$	35 513 \$	408 177 \$
Florent Jacques VP principal, distribution & intégration	2008	219 354 \$			82 295 \$	85 500 \$	66 100 \$	12 013 \$	465 262 \$
Gary O'Connor VP exécutif, Groupe Automotive Canada	2008	211 246 \$			78 948 \$	87 750 \$	53 100 \$	12 013 \$	443 056 \$
James E. Buzzard³ VP exécutif, Groupe Automotive USA En dollars US\$	2008	210 173 \$			80 125 \$	63 000 \$		18 251 \$	371 549 \$

¹ La charge de 441 000 \$ à l'égard de Richard G. Roy aurait été de 116 000 \$ n'eut été l'augmentation de sa rémunération de base ajustée à l'occasion de sa nomination au poste de président et chef de la direction. L'impact de cet ajustement au salaire de base est de l'ordre de 335 000 \$ et cet impact ne sera pas récurrent.

² Denis Mathieu n'avait pas complété un cycle de trois ans et par conséquent ne détenait pas d'unités monnayables du PUP.

³ James E. Buzzard participe au Régime 401(k) de la Compagnie aux États-Unis. La contribution de la Compagnie représente 6 471 \$ US et est inclus sous l'onglet Autre rémunération.

CONVENTION D'EMBAUCHE ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Compagnie n'a pas de contrat d'emploi avec ses cadres (les « Contrats d'emploi ») ou ses Cadres supérieurs identifiés. Par exception, les octrois d'options consentis en vertu du Programme d'options d'achat d'actions et les unités octroyées en vertu du PUP deviennent acquises au détenteur en cas de changement de contrôle de la Compagnie.

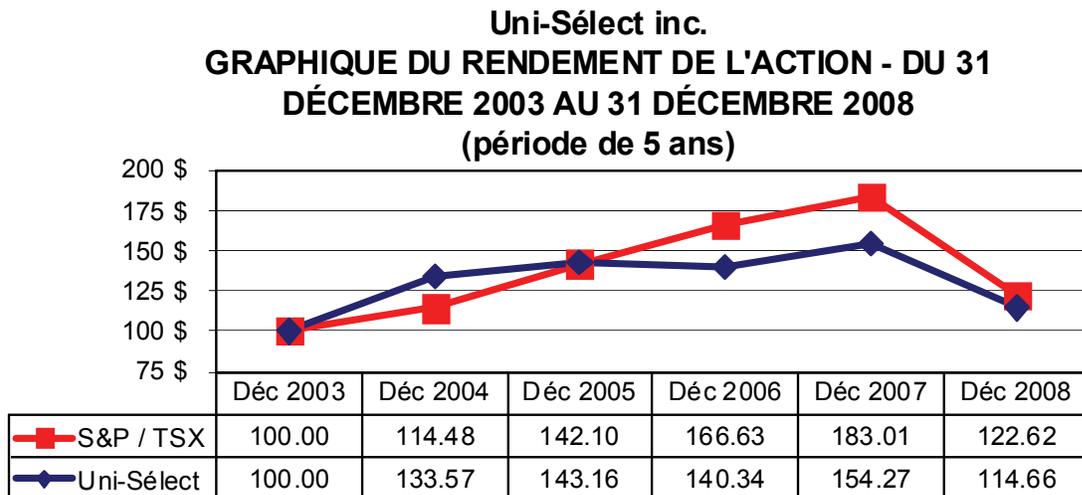
CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION

Ni la Compagnie ni le Comité n'ont d'engagement envers un consultant en rémunération qui aurait pu jouer un rôle dans l'élaboration ou la recommandation de la rémunération des cadres supérieurs; par ailleurs la Compagnie a revu l'ensemble de la rémunération de ses cadres supérieurs aux États-Unis en 2008 avec l'aide de Towers Perrin. Périodiquement, la Compagnie a requis l'avis de la corporation Aon et de Towers Perrin sur les tendances en rémunération et les programmes de rémunération conçus par le service des ressources humaines de la Compagnie qui agissait alors sous la supervision du comité.

GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Compagnie par rapport avec le rendement cumulatif de la cote S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2008.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basé sur l'augmentation de la valeur de l'action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.



La tendance illustrée par ce graphique est une augmentation constante du rendement cumulatif de l'avoir de l'actionnaire de 2003 à 2007, suivie par une diminution au cours du premier trimestre de l'année financière 2008. La tendance pour la rémunération des Cadres supérieurs identifiés a généralement suivie celle du tableau sauf pour l'année 2008 où la rémunération totale des CSI a augmenté alors que le prix de l'action diminuait. Au début de 2008, sauf pour le salaire de base du président et chef de la direction, la Compagnie a limité la hausse des salaires de base des Cadres supérieurs identifiés de 3,8 % à 9,3 %; le salaire de base de Richard G. Roy a été augmenté pour refléter sa nomination au poste de président et chef de la direction et ses responsabilités additionnelles. De plus, sauf pour l'octroi au président et chef de la direction, aucun octroi d'options d'achat d'actions n'a été accordé aux cadres supérieurs et les unités PUP accordées aux Cadres supérieurs identifiés, faisant partie de leur rémunération long-terme, ont été allouées sur la base de la formule quantitative détaillée au paragraphe intitulé Programme d'unités de

performance de ce RD&A. Le comité est d'avis qu'à terme le Programme PUP aligne les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction. La rémunération à court terme est elle aussi en relation étroite avec les intérêts des actionnaires tel qu'il appert du tableau qui détaille les primes payées à chaque CSI pour l'objectif lié à l'atteinte du budget annuel; les primes maximales à cet égard n'ont pas été atteintes tel qu'indiqué dans ce RD&A. Finalement, le prix au marché des actions de la Compagnie au cours de la dernière année a été affecté par des facteurs externes sur lesquels les cadres de la Compagnie n'avaient aucun contrôle; la valeur du cours de l'action n'a pas reflété la performance de la Compagnie si l'on considère l'amélioration des revenus et des profits de l'année 2008 alors que la Compagnie rencontrait ses objectifs de croissance.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité soumet que la rémunération des dirigeants est appropriée si l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le comité est satisfait que la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération est correctement liée à la performance de la Compagnie et les pratiques d'un marché concurrentiel.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 10 mars 2009. La Compagnie n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée autre que celles indiquées dans l'avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels et une circulaire d'information. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les états financiers comparatifs de la Compagnie et le rapport de gestion pour son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente circulaire d'information et de la dernière notice annuelle, du rapport annuel et du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, et de ses états financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers états financiers annuels, sur le site web de la Compagnie au www.uni-select.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Compagnie au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR au www.sedar.com.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Compagnie ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

Le Secrétaire,



M^c Pierre Chesnay
le 19 mars 2009
Boucherville (Québec)